

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Privas, le 9 juillet 2026

LE PRÉFET PREND DES MESURES PRÉVENTIVES POUR LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE À L'OCCASION DES FESTIVITÉS DU 14 JUILLET

À l'approche de la Fête nationale, le Préfet de l'Ardèche, Benoît Trévisani a pris des mesures préventives afin d'assurer la sécurité et la tranquillité publiques.

À PARTIR DE CE JOUR, JEUDI 9 JUILLET 18H ET JUSQU'AU MERCREDI 15 JUILLET INCLUS, SONT INTERDITS DANS L'ENSEMBLE DU DÉPARTEMENT :

L'achat et la vente de carburant :

Afin de prévenir les risques d'incendies, l'achat et la vente au détail, l'enlèvement ou le transport de carburant par jerricans ou récipients divers sont interdits (sauf démarche à usage privé dûment justifiée par le client).

La consommation d'alcool sur la voie publique :

La détention et la consommation de boissons alcooliques sont interdites sur la voie publique et les espaces publics. Cette mesure ne s'applique pas aux lieux de manifestations locales autorisées ni aux établissements autorisés à vendre de l'alcool et leurs terrasses.

L'achat, la vente, la détention, le transport et l'utilisation des artifices de divertissement :

Les artifices de divertissement de catégories F2, F3 et F4, ainsi que les articles pyrotechniques des catégories P1 et P2, sont interdits sur la voie publique ou en direction de l'espace public, hors spectacle pyrotechnique.

Toute infraction est passible des sanctions prévues conformément aux lois et règlements en vigueur. Les services de l'État sont pleinement mobilisés pour assurer la sécurité des usagers pendant les festivités dans le département.